

FO UDR34

Bulletin d'Informations de l'Union Départementale des Retraités FO de l'Hérault
Maison des syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER



RETRAITÉS

Vous avez dit crise de l'énergie ?

L'eau, le gaz, l'énergie électrique sont des produits de première nécessité.

A ce titre, ils ne devraient pas faire l'objet de spéculations, EDF ne parvient plus à entretenir ses outils de production et ne pourra certainement pas assurer les besoins des Français cet hiver, des coupures par secteur sont à craindre en forme de roulement et seront programmées avec préavis pour les usagers en 2023.

Que penser d'une politique visant aux tout véhicules électriques en 2035 quand on n'est même pas capable d'assurer la fourniture actuelle.

Vous allez même recevoir dans vos boîtes aux lettres une brochure vous invitant à préserver votre budget et de réaliser des gestes simples, éteindre vos veilleuses, chargeurs, réduire la température de chauffage, éteindre au maximum vos éclairages, réaliser vos lessives aux heures creuses.

L'impact se fera aussi sentir sur les collectivités locales, édifices publics et équipement divers, piscines, gymnases, stades, éclairages etc. avec une augmentation des charges et des impôts à venir voir des fermetures d'équipements.

On a même entendu une Ministre proposer de réutiliser la charge des batteries de véhicules électriques pour réinjecter du courant aux heures de pointes pour vous dire le degré d'ignorance de leurs dossiers.

Voilà le résultat suicidaire depuis de nombreuses années d'une politique visant la sortie du nucléaire au nom de l'écologie, fermeture de la centrale de FESSEHEIM qui était en très bon état de fonctionnement contrairement aux dires de certains, elle alimentait 75 % de la région Alsace, et elle venait d'être révisée avec des travaux importants et coûteux de maintenance.

Résultat immédiat, importation de courant venant d'Allemagne issu de centrales thermiques à flamme, principalement au charbon (grand bravo à ceux qui veulent sortir des énergies fossiles).

Les factures d'énergies (eau, gaz dépendant malheureusement du conflit Ukrainien, électricité , fioul, carburant automobiles pèsent de plus en plus lourd sur le budget des ménages français et sur les entreprises avec un calcul compliqué lié à de nombreux paramètres sur les marchés de gros avec des sociétés privées qui n'ont pas de scrupules pour faire des profits(obligation faite à EDF au nom de l'ouverture du marché soit disant concurrentiel **de revendre à perte 120 térawattheure** soit environ 25 % de sa production à ses concurrents en vertu de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique)imposé par Bruxelles .

L'année prochaine sera décisive pour le domaine énergétique. L'augmentation exponentielle des prix des différentes sources d'énergies va engendrer une réaction domino. Entraîner nombre de fermetures d'entreprises, de mise en chômage technique, dans l'industrie alimentaire, les grandes consommatrices telles les verreries, les fonderies etc. (toute l'industrie alimentaire et viticole en font déjà les frais par manque d'emballages, bouteilles, conserves)

Nous devons être vigilants et peser de tout notre poids syndical, auprès des élus avec les usagers pour limiter les dérives et apporter notre soutien aux Français.

Aurons-nous assez d'énergie cet hiver ?

Revalorisation de la retraite complémentaire au 1er novembre



Après une hausse des retraites du régime général à hauteur de 4% au 1er juillet dernier, l'Agirc-Arrco a revalorisé la retraite complémentaire à hauteur de 5,12% au 1er novembre 2022.

Ce niveau d'augmentation a définitivement été fixé par le Conseil d'administration de la caisse, le 6 octobre.

Le Gouvernement prévoit, par ailleurs, une revalorisation des pensions de retraite au 1er janvier 2023, à hauteur de 0,8%, afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation.

S'il avait fallu tenir compte des conditions économiques en 1945, la Sécurité sociale aurait-elle vu le jour ?

**Retraités, ensemble, on est plus fort !
Rejoignez-nous,
adhérez à l'UDR-FO auprès de
l'Union Départementale du lieu de résidence**



Secteur de l'Emploi et des Retraites

Union Confédérale des Retraités
Force Ouvrière
141, avenue du Maine – 75014 Paris
pbarbier@force-ouvriere.fr
01 40 52 84 22 - 06 23 85 26 65
<https://ucr.force-ouvriere.org/>

Paris le 27 septembre 2022

Chers camarades,

Nous avons pris connaissance de votre appel à manifester le 15 octobre prochain à Madrid pour défendre les retraites et les droits des salariés et plus généralement de la population laborieuse...

Sachez que vous pouvez compter sur notre soutien comme nous avons pu compter sur le vôtre lors de la manifestation des retraités du 2 décembre 2021 appelée par 9 organisations dont l'Union Confédérale des Retraités FORCE OUVRIERE.

Depuis, le gouvernement français, à l'instar des autorités espagnoles, loin de répondre à nos revendications, a, au contraire, amplifié ses attaques contre nos retraites, contre notre pouvoir d'achat, contre notre protection sociale collective basée, en particulier, sur la solidarité intergénérationnelle.

Aujourd'hui, le Président Macron voudrait réaliser un coup de force contre notre système de retraite par répartition.

Il essaie d'utiliser de faux prétextes pour tenter de justifier le mauvais coup qu'il s'apprête à porter.

Il essaie de nous expliquer que notre régime de retraite sera en déficit dans les années qui viennent si on n'allonge pas la durée de cotisation ou si on ne recule pas l'âge de départ.

En réalité, sa proposition de réforme vise avant tout à répondre aux exigences de la Commission européenne concernant la réduction des déficits publics.

Toutes les organisations syndicales françaises ont clairement signifié au Président de la République qu'elles n'accepteraient pas cette violation de nos droits.

Pour notre part, à FORCE OUVRIERE, nous avons clairement dit que si Macron veut la guerre, il aura la grève.

Et, le Comité Confédéral National qui a eu lieu la semaine dernière a conclu sa résolution en ces termes :

« Il mandate le bureau confédéral pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes. Afin de préparer le rapport de force et la grève, le CCN propose à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés. »

Comme vous le voyez, les problèmes auxquels vous êtes confrontés sont ceux auxquels nous devons faire face.

Aussi, plus que jamais, Hasta la victoria !

Fraternellement

Pour le Bureau National de l'UCR FO

Paul BARBIER

Secrétaire général adjoint de l'UCR FO

Des consultations médicales gratuites

Dans une interview accordée au Journal du dimanche, François Braun, ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé la mise en place de consultations médicales gratuites proposées aux Français à «trois âges de la vie, 25 ans, 45 ans et 65 ans». Cette mesure, intégrée au prochain PLFSS permettra de renforcer le volet prévention du système de santé français.

Le ministre a déclaré : «Nous allons mieux nous occuper des enfants, qui bénéficient de vingt examens jusqu'à 16 ans, mais aussi suivre ces générations au cours de leur vie».

Pour les adultes âgés de 25 ans, l'objectif sera de «faire le point sur les vaccins, leur activité physique, d'éventuelles addictions ou difficultés liées au début de la vie professionnelle». Ils seront aussi alertés sur «la nécessité d'avoir un médecin traitant et sur le risque cardiovasculaire».

Pour les personnes âgées de 45 ans, la consultation sera axée sur «la nécessité de participer au dépistage du cancer du sein, du côlon ou de la prostate», et permettra «un bilan sur l'activité physique et d'éventuels troubles de la santé mentale».

Pour les personnes âgées de 65 ans, «la prévention de la perte d'autonomie, le dépistage des cancers et de toutes les maladies qui peuvent être prévenues» seront au cœur des préoccupations.

Rapport de la Drees sur l'état de santé des Français



Le dernier bilan sur l'état de santé de la population en France, publié le 21 septembre par la Drees, indique que l'espérance de vie était de 85,4 ans en 2021 pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Et l'espérance de vie sans incapacité (sans perte d'autonomie liée à un handicap, une maladie...) à 65 ans progresse plus vite que l'espérance de vie à 65 ans. Entre 2009 et 2019, la première a augmenté de 2,1 ans et la seconde de 0,8 an chez les femmes – et de 1,4 an et 1,2 an chez les hommes. Cependant, il existe de fortes inégalités. L'espérance de vie reste ainsi plus faible dans le nord et l'est de la France métropolitaine et dans les cinq départements et régions d'outre-mer. En Maine-et-Loire, elle culmine à 86,3 ans à la naissance chez les femmes et à 80,3 ans chez les hommes. A Mayotte, elle ne dépasse pas 73,6 ans chez les femmes et 72,3 ans chez les hommes.

Retraites : une réforme inacceptable pour FO

La tension monte entre le gouvernement et les syndicats sur le sujet explosif de la réforme des retraites. Le 19 septembre, une réunion avec Olivier Dussopt autour des conclusions du dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites a viré au dialogue de sourds, selon Michel Beaugas, négociateur FO : " Il nous a soutenu que les perspectives étaient terribles, qu'il fallait réformer d'urgence. Or, c'est faux. Les chiffres n'ont rien d'alarmant : la part des retraites restera stable à long terme, entre 13 % et 14 % du poids du PIB d'ici 2070." FO rappelle en outre que le système des retraites était excédentaire de 900 millions d'euros en 2021.

Le ministre du Travail continue de marteler l'urgence d'une réforme, évoquant un déficit des retraites "de plus de 12 milliards d'euros en 2027, une vingtaine de milliards d'ici 2030". FO, comme tous les syndicats, est vent debout contre le principe de faire travailler les salariés encore plus longtemps, alors que les réformes antérieures (recul à 62 ans, allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions) les pénalisent déjà injustement. Sur le fond, "le véritable objectif du gouvernement est de diminuer les dépenses publiques, comme il s'y est engagé dans son programme de stabilité européen. Les retraites constituant 25 % de ces dépenses, il entend les réduire", fustige Michel Beaugas.

" Mobiliser nos militants peut aller vite "

L'exécutif fait monter la pression. Le 26 septembre sur BFM TV, Élisabeth Borne a réaffirmé une réforme "à l'été 2023", "décalant progressivement l'âge de départ effectif à la retraite". Le choix de la méthode pour la réforme devrait être dévoilé cette semaine, indiquait la Première ministre. "Le gouvernement envisage toutes les voies : la réforme pourrait passer par une courte négociation avec les syndicats avant un projet de loi. Voire un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, et même un recours au 49-3 !", explique Michel Beaugas, qui dénonce "un passage en force". Quelle que soit l'option retenue, il prévient : si le gouvernement touche à l'âge de départ en retraite ou allonge la durée de cotisation, "nous appellerons à la manifestation et à la grève", "mobiliser nos militants peut aller vite". Présenté le 26 septembre en Conseil des ministres, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2023 sera débattu à l'Assemblée à partir du 20 octobre. FO, qui souhaite construire une mobilisation la plus large possible pour obtenir le retrait de cette réforme, va solliciter les autres syndicats.

Ariane DUPRE l'Info militante

Journée Nationale des Aidants : tous concernés !

Le 6 octobre, c'est la Journée Nationale de mobilisation en faveur des Aidants.

En France, les proches aidants représentent environ 11 millions de personnes. Les proches aidants viennent régulièrement en aide, à titre non professionnel, à un ou plusieurs proches en perte d'autonomie, atteints d'une maladie chronique, ou en situation de handicap.

Bon nombre d'entre eux ne se reconnaissent pas comme proche aidant. Les situations vécues par les proches aidants sont très hétérogènes en fonction du type d'aide apportée, du nombre d'heures consacrées par semaine, de leur âge, de la pathologie de la personne aidée, de leur situation professionnelle...

Quelques lignes de force se dégagent tout de même : plus de 6 aidants sur 10 ont une activité professionnelle. En 2030, avec le vieillissement de la population, c'est 1 actif sur 4 qui sera concerné. Une majorité d'aidants sont des femmes et l'âge moyen d'entrée dans l'aidance est aujourd'hui de 39 ans.

Au quotidien, les proches aidants font face à de multiples écueils : difficultés à concilier les temps professionnel et personnel, démarches chronophages, manque de formation, isolement... Nombre d'aidants ne font pas état de leur situation à leur employeur, craignant d'être discriminés ou de perdre leur emploi. Ces éléments pèsent lourdement sur leur santé (stress, épuisement, renoncement aux soins). Plus de 3 aidants sur 10 se sentent aujourd'hui désemparés.

Certes des dispositifs existent, en termes de congés (congé de proche aidant notamment), de solutions de répit, de services, mais ils restent très strictement conditionnés et largement méconnus par les aidants qui ne savent pas toujours à quelle porte frapper. Par ailleurs, le droit au répit reste peu effectif.

En dépit de l'existence, depuis 2019, d'une obligation de négocier sur le thème des aidants dans les branches, à ce jour, la négociation sur ce sujet reste peu développée. Pourtant, il s'agit d'un levier essentiel pour améliorer les droits des proches aidants, par exemple en permettant de mieux rémunérer certains congés ou pour prévoir des aménagements du temps de travail.

Enfin, la Journée Nationale des Aidants donne l'occasion de rappeler, à l'aube du tournant démographique de 2030, la nécessité de revaloriser et de renforcer l'attractivité des métiers des aidants professionnels (aides à domicile...), afin de ne pas faire peser une charge croissante sur les proches aidants.

Commission des comptes de la Sécurité sociale : des objectifs bien insuffisants au regard des investissements indispensables !

La seconde réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale s'est tenue la semaine dernière pour actualiser la situation financière de la sécurité sociale.

Bien loin de la présentation des comptes de juin 2022, la situation en 2023 semble se rétablir significativement, avec une réduction importante du déficit de l'Assurance maladie, pourtant auparavant en déficit structurel avec les mesures « Ségur » (environ 13 milliards d'euros en année pleine) restées sans recettes nouvelles.

Si ce redressement se fonde sur des prévisions macroéconomiques très optimistes malgré le contexte d'inflation et de tensions internationales, ainsi qu'un optimisme sur les éventuelles dépenses COVID (à peine à 1 milliard d'euros budgétés après 11,5 milliards en 2022), il faut souligner que c'est aussi le dynamisme de la masse salariale (embauches et augmentation de salaires) qui a permis de faire rentrer beaucoup plus de cotisations sociales, et ce malgré toutes les exonérations de cotisation patronales.

D'un autre côté, ce serait le déficit de la branche Vieillesse qui exploserait les prochaines années... Pratique pour justifier d'une énième « réforme » des retraites !

S'agissant du PLFSS pour 2023, Force Ouvrière s'exprimera sur son contenu lors des conseils des caisses nationales. FO dénonce d'ores et déjà le discours qui s'installe : "notre système de santé va bien, notre système de retraite va mal", alors que c'est tout l'inverse !

Le récent rapport du COR est lui aussi instrumentalisé pour présenter une situation alarmante du système de retraites et légitimer une réforme visant à limiter la hausse des dépenses publiques.

Force Ouvrière revendique pour notre système de santé un investissement massif, pour rétablir l'attractivité des métiers et des conditions de travail compatibles avec une prise en charge de qualité des patients. Un ONDAM (objectif des dépenses d'assurance maladie) à 3,7% demeure encore bien insuffisant au regard de la croissance naturelle des besoins et des investissements indispensables.

Eric Gautron, secrétaire confédéral

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

NE PAS SE TROMPER DE CIBLE ET DE PRIORITÉS

Le discours politico-médiatique conduit à une surenchère sur la supposée fraude massive aux prestations sociales en stigmatisant les plus précaires (jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux...). Renforcer le « contrôle social » pour chasser les soi-disant assistés sociaux et économiques participe à la réduction de la protection sociale.

La fraude aux prestations sociales détectée par les principaux organismes en 2019 représente 1 milliard d'euros de préjudices subis ou évités soit près de 324 millions pour la branche famille ; 287 millions pour la branche maladie (dont moins de 20% imputable aux assurés sociaux et 80% aux professionnels de santé, établissements, transporteurs sanitaires...); 212 millions pour l'assurance chômage, 160 millions pour la branche retraite.

En 2021 sur 35,6 millions de contrôles les CAF ont détecté 43 208 fraudes (soit 1% des contrôles) pour 309 millions d'euros. La CNAF estime la fraude à 2,3 milliards d'euros, soit 3,2% des prestations versées. Elle se concentre principalement sur le RSA, la prime d'activité et les aides aux logements. Pour la Cour des comptes l'évaluation est de 2,8 milliards d'euros dans sa fourchette haute.

Pour Force Ouvrière, tous les allocataires ne sont pas des fraudeurs en puissance. Ne pas se tromper de cible.

La fraude aux cotisations de sécurité sociale représente la part la plus importante de la fraude sociale. En 2021, l'URSSAF a engagé 36 734 actions de contrôle et redressé 789,4 millions d'euros de cotisations.

Cette fraude porte directement atteinte à notre modèle social en affectant les comptes de la Sécurité Sociale, ce qui prive les assurés sociaux de leur salaire différé et de leur droit à bénéficier des prestations.

Selon l'ACOSS ce sont entre 6,8 milliards d'euros et 8,4 milliards d'euros qui manquent aux caisses de Sécurité Sociale.

Dans la COG 2018-2022 l'ACOSS ambitionne de recouvrer 3,5 milliards sur 5 ans en s'appuyant sur le Big data et la généralisation de la DSN. Or, durant cette COG près de 480 équivalents temps pleins ont été supprimés. Les conditions de travail des inspecteurs se sont détériorées. Ils doivent aussi faire face aux changements incessants de législation et à la volonté des pouvoirs publics de faire de l'URSSAF l'acteur principal et unique du recouvrement social, sans moyens supplémentaires.

Pour Force Ouvrière la lutte contre la fraude aux cotisations est l'un des piliers essentiels de la préservation de notre modèle social. Au-delà de la mise en place d'outils pour améliorer les contrôles, seuls des moyens humains dument formés, dotés de systèmes d'informations adéquats seront en mesure d'apporter de réelles solutions à la branche recouvrement. FO revendique l'augmentation du nombre d'inspecteurs du recouvrement, l'augmentation des capacités d'accueil et

Intégralité de l'analyse faite par le secteur de l'Economie et service public et du secteur de la protection sociale collective en cliquant ou en recopiant dans ton navigateur

<https://ged.fecfo.fr/portal-dom/documentation/4217BB10-3A5D-4FEA-BBD6-055D077EA9B6-20220926154235.pdf>

la fin du «100% dématérialisé » afin d'accompagner les cotisants dans leurs démarches et d'éviter les erreurs, la fin des politiques de coupes budgétaires de la branche recouvrement.

Le montant du non-recours aux allocations et aux minimas sociaux estimé à 10 milliards d'euros par an est supérieur à la fraude.

Les causes du non-recours aux prestations et minimas auxquels les plus modestes pourraient prétendre sont multiples (méconnaissance des droits, complexité, sentiment de stigmatisation...). Cette carence est d'autant plus inquiétante dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Le manque de moyens des CAF pour suivre les dossiers et la politique du « 100% dématérialisé » ne permettent pas de lutter contre la pauvreté en évitant l'exclusion des allocataires potentiels les plus éloignés du numérique. 15 à 20% des allocataires seraient victimes d'illectronisme.

Pour Force Ouvrière, mettre les moyens matériels et financiers à la disposition des CAF afin d'accompagner les allocataires pour les rendre acteurs de leur avenir est d'importance capitale. FO revendique notamment la simplification des démarches, l'accélération de la prise en charge des allocataires en matière d'accompagnement social et professionnel, l'arrêt de la suppression d'emploi dans la branche famille.

Et la fraude fiscale...

Elle serait de 80 et 100 milliards d'euros selon une estimation syndicale. Les scandales d'évasion fiscale ou d'optimisation fiscale agressive se sont multipliés. Selon l'INSEE et la Cour des comptes la fraude à la TVA représenterait une quinzaine de milliards par an.

La lutte contre la fraude fiscale est une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt. La France n'a pas mis en œuvre les moyens d'évaluation et de contrôle adaptés à l'ampleur du phénomène. Les résultats du contrôle fiscal ont connu une forte baisse sur les dernières années (-14% d'opérations de 2013 à 2019).

En 2020, la France a récupéré « seulement » 7,8 milliards d'euros grâce aux contrôles. Pourtant, ce sont 3 000 ou 4 000 emplois supprimés dans la sphère du contrôle fiscal en 20 ans alors même que la lutte contre la fraude fiscale apparaît comme une mission prioritaire dans le contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP.

Loin de banaliser l'existence de la fraude aux prestations, qu'il convient évidemment de juguler, la juste redistribution en faveur des ménages les plus précaires est davantage fragilisée par la fraude fiscale colossale et systémique.

Pour Force-Ouvrière, il n'y a pas de justice sociale sans justice fiscale.

Jocelyne Lavier d'Antonio, chargée de la Prévoyance Sociale au SNFOCOS

Interview de Gabriel ATTAL ministre des comptes publics par Patrice MOYON et Stéphane VERNAY Ouest France 08/10/2022. Extrait

La réforme des retraites peut-elle servir à financer autre chose que les retraites ?

"Indirectement, oui. La réforme elle-même se traduira par 8 milliards d'euros d'économies brutes à horizon 2027, ce qui permettra d'assurer l'équilibre du système. Mais, comme je viens de vous le dire, avoir plus de gens au travail dégagera des recettes fiscales et sociales supplémentaires. Entre 15 et 20 milliards d'ici à la fin du quinquennat d'après la Direction générale du Trésor, notamment grâce à la création de 400 000 emplois nouveaux. Cet argent permettra de financer des priorités sur la transition écologique, sur l'éducation, sur la sécurité..."



Communiqué

Dans le cadre du Conseil National de la Refondation « CNR à la mode Macron », est lancée le 11 octobre « la fabrique du bien-vieillir ».

J.C. Combe décrit le périmètre du futur atelier qui, selon lui, n'est pas "nouvelle concertation mais une opérationnalisation de mesures consensuelles et issues du terrain".

Mais ça veut dire quoi, à la fin, tous ces termes ?

En réalité, beaucoup d'affirmations pour... un grand abandon.

Juin 2018 : E. Macron affirme que la " loi Grand Âge sera le marqueur social de ce quinquennat".

Juin 2019 : E. Philippe affirme que cette loi "est peut-être une des plus importantes de ce quinquennat".

Juin 2021 : O. Véran affirme que la loi est prête et sera présentée au Parlement dès le mois de septembre 2021.

Septembre 2021 : J. Castex abandonne l'examen de la loi au Parlement mais annonce de nouvelles mesures à l'Assemblée.

Août 2022 : J.C. Combe annonce l'abandon définitif de la loi grand âge.

Un constat partagé.

Tous les acteurs savent la nécessité de donner davantage de moyens à un secteur en grande souffrance, de revaloriser des métiers qui peinent à recruter, d'affronter un « boom » de la dépendance de nombre de retraités en perte d'autonomie.

La question centrale est donc bien celle d'une réelle programmation des chantiers et des dépenses correspondantes, tant le retard de la France est énorme. Les dépenses publiques qui regroupent les dépenses de la perte d'autonomie des personnes âgées sont de 1,7 % du PIB en France, par rapport aux Pays Bas (3,7 %), à la Suède (3,2 %) et au Danemark (2,5 %).

Une réponse totalement décalée des enjeux.

Les trois ateliers proposés par la « fabrique » permettent d'en mesurer l'ambition au vu des retards constatés :

La prévention : adaptation des logements, rendre l'activité sportive plus accessible, faciliter le vieillissement en bonne santé, prévenir les chutes.

Le lien social et la citoyenneté : renforcer la participation des personnes âgées et leur engagement dans la société, faciliter la mobilité et l'accès aux transports, promouvoir la bienveillance et lutter contre les violences, faciliter l'accès aux droits avec un service territorial de l'autonomie.

Les métiers : mieux faire connaître les métiers du bien-vieillir, changer leur image, et améliorer les conditions de travail.

Une solution imposée.

Tout le monde sait bien que ces tables rondes n'ont d'autre objectif que de nous faire croire que nous sommes associés à l'élaboration des mesures. La réalité de la décision ne sortira pas de ces tables rondes. Elles s'inscrivent dans une globalité de décisions que le gouvernement refuse de présenter. Et pour cause...

Pour le pouvoir, l'enjeu majeur c'est la réforme des retraites qui n'a d'autre but que de nous faire travailler plus longtemps pour diminuer les dépenses de retraite qui ne sont pas compatibles avec les objectifs affichés de réduction des dépenses publiques.

Voilà comment le gouvernement entend nous faire payer la facture : âge de départ à la retraite retardé, hausse de la durée de cotisation, nouvelles journées de solidarité...

Une réponse déterminée.

C'est pourquoi les organisations soussignées s'indignent de la méthode employée par le ministre qui est "en complète incohérence avec la gravité de la situation dans laquelle se situe le secteur du grand âge, d'une dimension inédite" pour reprendre les termes du communiqué de la FNADEPA (Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées).

C'est pourquoi les organisations soussignées ne sauraient tomber dans le piège de cette manipulation grossière qui, loin de traiter les problèmes, vise au contraire à nous faire les complices de mesures rétrogrades.

Elles appellent à un vrai débat qui se conclut par un vote au Parlement avec une programmation des engagements et des financements à hauteur des attentes et des besoins.

Elles appellent enfin l'ensemble des citoyen·nes, notamment retraité·es à porter leurs revendications, pour obtenir en particulier :

1 agent par résident dans les Ehpad,

la construction en nombre d'Ehpad publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population,

la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins,

la création d'un Service public de l'autonomie.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillét (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Midi libre Béziers 19/10/2022

Un millier de manifestants défile pour réclamer des salaires décentes

SOCIAL

À Béziers comme ailleurs, ce mardi 18 octobre, à l'appel de divers syndicats - dont la CGT, FO, la FSU et Solidaires - des salariés de diverses branches ont fait grève et manifesté leur colère.

Antonia Jimenez
ajimenez@midilibre.com

Agents hospitaliers, salariés de la SNCF, d'Orange, postiers, travailleurs sociaux, enseignants, douaniers, retraités... Une grève accompagnée d'une manifestation interprofessionnelle et intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires...) s'est tenue

ce mardi 18 octobre, dans toute la France. À Béziers, ils étaient plus d'un millier à crier leur ras-le-bol de « l'augmentation du taux d'inflation, des prix de l'électricité et du gaz, ses salaires qui restent bas, stagner, des réquisitions... », comme l'a indiqué dans son discours Cathy Brusq, secrétaire de l'Union locale CGT biterroise. Les manifestants ont défilé, à partir de midi, dans le centre-ville.



Le cortège est parti de la Bourse du travail pour faire une boucle, en passant par les Alliées, lieu symbolique - aussi - de la contestation. PHOTOS AJ

Midi libre Sète 19/10/2022

« Ce qui a mis le feu ce sont les réquisitions dans les raffineries »

SOCIAL

Réunis devant la gare à l'appel de la CGT pour une journée de grève et de mobilisation.

Vincent Lacour
vlacour@midilibre.com

Mardi 18 octobre, en fin de matinée, environ 350 personnes s'étaient rassemblées devant la gare SNCF à l'appel de l'Union locale CGT du bassin de Thau. À l'occasion de cette journée de grève et de rassemblement intersyndical, on notait sur le parvis de la gare, une majorité de militants de la Confédération générale appartenant à différentes branches professionnelles (Cheminots, postiers, enseignants, soignants, dockers). Mais aussi quelques militants associés au mouvement comme ces représentants de FO (Force Ouvrière), ainsi que de Lutte Ouvrière et de la Fédération syndicale unitaire (FSU).

« On est loin du compte »

« Une présence satisfaisante » pour Arnaud Jean responsable de l'Union Locale CGT de Sète et du Bassin de Thau qui constate que « la mobilisation est au rendez-vous », avant de déclarer « maintenant on va voir comment se passe la suite ». Concernant les raisons de la grève, « elles sont transversales à toutes les corporations ». « Aujourd'hui, en premier lieu le mécontentement se situe au niveau des salaires qui sont beaucoup trop bas pour faire face à la hausse des prix. Ce n'est pas acceptable avec une inflation à presque 7% cette année », explique Jean-Marie, militant LO, retraité de l'exemple des cheminots qui



Le rassemblement a été ponctué par la prise de parole du responsable de l'Union locale CGT. VLACOUR

correspond à celui de nombreux salariés ». « Après huit ans de gel des salaires, nous n'avons été augmentés que de 1,4 %. On est loin du compte. Comment voulez-vous ne pas être en colère », précise ce dernier. Analyse partagée par Daniel Pilaudeau de Lutte Ouvrière (lire aussi encart ci-dessous) qui considère que « le point crucial ce sont les salaires. Il faut une augmentation d'au moins 400 € pour tous les tra-

vailleurs ». Quand au climat social tendu, Arnaud Jean l'explique par le fait que « ce qui a mis le feu ce sont les réquisitions dans les raffineries. Ça va contre le droit de grève. Cette journée est un avertissement au gouvernement et en particulier au Medef. À l'heure où on parle, les cheminots ont déjà reconduit le mouvement pour 24 h ». Mécontentement et mobilisation également du côté des hôpitaux

du bassin de Thau (HBT), présents avec pancartes et banderoles. « Aujourd'hui, nous sommes mobilisés, mais ça fait très longtemps que nous le sommes, autour des problèmes récurrents qui affectent l'hôpital et le monde de la santé », précisait Véronique Mauroy, secrétaire de la section CGT des HBT. Cette dernière ajoutant qu'il y a « de nombreuses personnes non syndiquées qui sont rassemblées pour cette journée de revendications. Comme tout le monde, elles veulent obtenir une hausse des salaires et des effectifs. Pour les professionnels de santé, mais aussi pour tous les travailleurs. Le Ségur de la santé n'est pas suffisant », raconte cette dernière qui ajoute : « On attend une journée grandiose de mobilisation pour montrer au gouvernement que nous resterons rassemblés contre la réforme des retraites qui est totalement en défaveur des personnels hospitaliers ».

Convergence des luttes

EXTENSION - Je suis ici avec mes camarades de Lutte Ouvrière (LO) au nom de la convergence des luttes. L'objectif que nous poursuivons, c'est de défendre les acquis de la classe ouvrière. Il se trouve que la CGT s'inscrit dans cette tradition de la défense des ouvriers. Pour nous c'est donc cohérent de participer à cette journée de mobilisation, même si parfois les décisions de la CGT ne sont pas en accord avec nos idées. Nous portons l'extension de la lutte à tous les travailleurs qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public et qui sont concernés par la dégradation des conditions de travail et de vie en général », explique Jean-Marie, militant LO, retraité de l'enseignement supérieur.

Les questions des salaires et du pouvoir d'achat en tête de cortège

SOCIAL

2 500 personnes ont participé à la journée de grève ce mardi. Une mobilisation en hausse.

Guy Trubuil
gtrubuil@midi Libre.com

On se demandait mardi matin quel impact aurait le conflit dans les raffineries et dépôts de carburant sur la nouvelle mobilisation organisée à la hâte en milieu de journée par la CGT, la PSU et Solidaires, rejoints par Force ouvrière. À l'évidence, l'heure est à l'élargissement du mécontentement social autour des questions centrales des salaires et du pouvoir d'achat. « On a eu plus d'appels à la grève que lors de la première journée, le 29 septembre », soulignait le secrétaire départemental de la CGT Serge Ragazzacci en début de défilé. Et la participation s'est avérée, elle aussi, en hausse avec environ 2 500 personnes rassemblées dans le cortège (2 000 selon les services de l'État, plus de 3 500 pour les organisateurs) contre environ 2 000 il y a trois semaines. « Ce n'est pas facile en quatre jours d'avoir du monde comme ça. Mais on voit des manifestants qui d'habitude ne descen-



Dans le cortège, les manifestants ont apporté leur soutien à la grève chez Total. PHOTO RICHARD DE HULSTEN

dent pas trop dans la rue, comme les salariés de Buzet-Bec, certains des travaux publics », observe Franck Mary-Montlaur, le responsable de FO plutôt satisfait, même si les salariés du privé sont restés très minoritaires dans les rangs. Parmi eux, Fatima et Patrice, de la CGT Manpower, présents pour défendre aussi les droits des intérimaires. « L'égalité de traitement dans les entreprises n'est pas toujours respectée. On dénonce aussi l'utili-

sation abusive des intérimaires dans certains secteurs médicaux », déplorent-ils. Marjorie, elle, est venue avec Sabine et une trentaine de collègues de la Poste pour exprimer le malaise ressenti en interne. « On crève, un postier sur deux vit sous le seuil de pauvreté, ce n'est pas une prime de 240 € qui suffit quand on a moins de 1 400 € par mois. On a de plus en plus de gens au bout du rouleau », s'inquiètent-elles. Au-delà du

soutien apporté aux grévistes de Total et Exxon », Aurélie et Thami, agents des finances publiques rappellent quant à eux l'enjeu de la journée. « On a eu 3 % en juillet on est loin du compte alors que l'on devrait avoir au minimum 10 %, sans compter, le gel des années passées ». Mathieu, agent du conseil départemental, insiste aussi sur les 10 %. Et se dit prêt à revenir « d'ici quelques semaines ». Pour les retraites cette fois.

Devant la préfecture



La Sécu prête à manifester



Et en marche....



Le droit au respect et à un salaire décent est un droit pour tous et qui n'est négociable qu'à la hausse !

IL Y A TROP DE GAZ !

Oui.

Vous avez bien lu.

Il y a trop de gaz.

Les stocks sont pleins à ras bord.

Et l'Espagne, qui a le plus grand nombre de terminaux de traitement de GNL (gaz naturel liquéfié), a limité l'arrivée des cargos, car elle n'a plus de capacité de stockage.

Et le prix du gaz s'est donc, naturellement, effondré de plus de 40%.

On a donc, pour l'instant, trop de stocks.

Et rajoutez à ça, pour notre bonheur, une température particulièrement clémente pour la saison, et vous avez tous les ingrédients d'une chute brutale du prix du gaz.

Faut-il se réjouir?

Oui.

Pour plusieurs raisons.

1. C'est quand même mieux d'avoir trop de gaz que pas assez, surtout en hiver,

2. La chute du prix du gaz a un impact sur le prix de l'électricité et donc sur l'inflation.

Est-on sauvé?

Non.

Pas encore.

Tout d'abord, nous sommes sur un marché très volatil qui peut rebondir de 10% en quelques heures.

Ce qui peut faire encore tout déraiper ? Un hiver particulièrement rude, même tardif.

En attendant, profitons de la température et de la baisse du prix du gaz.

Et regardons les cargos de GNL au large des côtes espagnoles.

Retraites :

trente ans de lutte pour la défense de nos droits

Si la mobilisation massive de 2019-2020 contre le régime de retraite universel par points est encore dans toutes les mémoires, un nouveau projet de réforme pointe déjà son nez. Pressé, le gouvernement vise l'entrée en vigueur d'une réforme, structurelle, aux motivations strictement budgétaires, à l'été prochain. Mais c'est sans compter sur la combativité syndicale. FO, en tête, a déjà prévenu qu'elle ne tolérerait ni un recul de l'âge légal de départ à la retraite, ni un allongement de la durée de cotisation. Et depuis trente ans, les travailleurs ont montré leur détermination à combattre les contre-réformes engagées par les exécutifs successifs. Toutes ont voulu, notamment, abaisser la part des dépenses que représentent les retraites dans la richesse nationale produite (PIB). Après la réforme Balladur en 1993, deux ans après le livre blanc sur les retraites, le plan Juppé, mis en échec, les textes Raffarin, Fillon, Woerth, Touraine, Macron... La lutte perdue pour défendre nos retraites, éléments majeurs de la république sociale. Plus que jamais et s'il le faut, par des grèves et des manifestations.

En 2019, FO était fer de lance du combat contre le régime universel à points

Le mouvement social de 2019 contre la mise en place du régime de retraite universel par points est un combat syndical entré dans l'Histoire, tant par son intensité que par sa durée, et dans lequel FO avait joué un rôle de meneur. Les grandes lignes de la réforme avaient été dévoilées en juillet 2019 : système unique de retraite par points, suppression des régimes spéciaux, introduction d'un âge pivot à 64 ans...

La confédération, refusant d'aller négocier les réglages d'un système qu'elle rejetait, avait appelé à un premier rassemblement national à Paris le 21 septembre. Demandant "l'abandon immédiat" du projet de réforme, le CCN de FO avait proposé quelques jours plus tard de rejoindre l'appel à la grève des syndicats des transports à compter du 5 décembre 2019, et d'ici là d'œuvrer "à l'unité d'action syndicale la plus large".

Le message avait été entendu. Le 5 décembre, un appel interprofessionnel, lancé par quatre organisations syndicales dont FO et des organisations de jeunesse, avait réuni plus d'un million de manifestants et marqué le début du combat. Neuf autres appels nationaux à manifester avaient suivi jusqu'au 20 février 2020. Des grèves avaient été reconduites dans plusieurs secteurs, notamment les transports publics, les raffineries ou l'Éducation nationale, avec des taux de grévistes pouvant dépasser 80 %.

Baisse considérable du niveau des pensions

FO refusait la mise en place d'un système unique supprimant les quarante-deux régimes spéciaux et imposant de cotiser par le biais de points et non plus de trimestres. La confédération pointait notamment la baisse considérable du niveau des pensions, puisque toute la carrière serait à l'avenir prise en compte, contre les vingt-cinq meilleures années de carrière pour le régime général et les six derniers mois pour les fonctionnaires dans le système actuel. Autre danger, le gouvernement aurait eu tout pouvoir pour déterminer chaque année la valeur (d'achat et de vente) du point en fonction de contraintes économiques et budgétaires. Il n'y avait donc aucune garantie sur le montant de la pension avant le départ en retraite.

FO s'opposait aussi au recul de l'âge de départ pour une retraite à taux plein. Si la réforme maintenait un âge légal de départ à 62 ans, elle introduisait la notion d'âge pivot à 64 ans, en deçà duquel la pension subirait une décote par année manquante.

Malgré la franche opposition de la population, le gouvernement avait annoncé fin février recourir au 49-3 pour tenter de faire passer en force son régime unique. Une nouvelle journée de mobilisation nationale était programmée le 31 mars. Le confinement mis en place le 16 mars, en raison de l'épidémie de Covid-19, contraindra l'exécutif à suspendre sa réforme, qui au final n'a jamais vu le jour.

CLARISSE JOSSELIN

2022 : le retour inacceptable du débat sur le recul de l'âge de départ

On la croyait enterrée avec le Covid, mais à peine réélu, Emmanuel Macron a annoncé vouloir réaliser sa promesse de campagne : une nouvelle réforme des retraites. Non plus à points, mais repoussant encore l'âge légal de départ, à 64 ans en 2027, puis à 65 ans en 2031. Inadmissible pour les syndicats, FO en tête. Depuis septembre, le gouvernement dramatise la situation, s'appuyant sur le dernier rapport du Comité d'orientation des retraites (COR), qui prévoit, après l'embellie de 2021 (un excédent de 900 millions d'euros) que le système des retraites pourrait replonger dans le rouge. Or, pour FO, il n'y a aucun péril en la demeure. "La part des retraites restera stable, entre 13 % et 14 % du poids du PIB d'ici 2070", tempère Michel Beaugas, négociateur pour FO. Et "le système serait à nouveau à l'équilibre, voire bénéficiaire à partir de 2040", même sans allongement de la durée de la cotisation, analyse FO. Alors, pourquoi réformer ? "Le véritable objectif du gouvernement, fustige Michel Beaugas, est de diminuer les dépenses publiques, celle des retraites en particulier, comme il s'y est engagé dans son programme de stabilité", la trajectoire des finances publiques de la France d'ici 2027 adressée à l'Europe. Cette réforme des retraites est d'ailleurs inscrite noir sur blanc dans le projet de loi de finances de 2023 comme un moyen de "maîtriser les dépenses", de poursuivre "les baisses de prélèvements", notamment sur les entreprises. Cela, donc, en obligeant les salariés à travailler plus longtemps... Par ailleurs, ces derniers mois, l'exécutif a évoqué l'idée que "les ressources" dégagées par la réforme servent à financer des politiques publiques (santé, école, ...). Une sorte de vase communicant qui reviendrait à une double peine pour les travailleurs lesquels, par une perte de droits en matière de retraite, auto-financeraient donc des projets dans des secteurs souffrant actuellement de budgets insuffisants. Une situation qui est particulièrement la résultante des pratiques d'exonérations sociales et fiscales, massives, au bénéfice des entreprises, créant pour les comptes publics un énorme manque à gagner en termes de recettes.

Pour FO, discuter ne signifie pas cautionner

Le gouvernement entend mener cette réforme au pas de charge. Après avoir menacé d'agir par un amendement au PLFSS 2023, il a finalement opté pour un projet de loi qui serait présenté dès cet hiver. Le 5 octobre, le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a précisé aux interlocuteurs sociaux le calendrier de cette concertation express comptant des réunions bilatérales avec les onze syndicats et les organisations patronales prévues jusqu'à mi-décembre, dernier carat. À partir du 10 octobre, les discussions porteront sur « L'emploi des seniors et la prévention de l'usure professionnelle », puis, à partir du 7 novembre, sur « L'équité et la justice sociale ». Ce thème comprend l'égalité femmes-hommes, mais aussi, un grand retour, sur l'avenir des régimes spéciaux... S'ouvrirait, le 28 novembre, le débat sur l'équilibre des systèmes de retraite. Explosif s'il porte les questions d'un éventuel report de l'âge de départ et/ou d'un allongement des cotisations. Pour les syndicats, ce calendrier est

bien trop être crédible. FO participera aux séances sur l'emploi des salariés âgés : "Il faut aborder les conditions de travail et la question du maintien dans l'emploi des seniors, car actuellement la moitié d'entre eux est au chômage ou en invalidité avant l'âge de la retraite. Améliorer leur taux d'emploi conduirait à plus de cotisations", rappelle Michel Beugas. Mais attention, discuter ne signifie pas cautionner, prévient-il. "Le corollaire ne peut pas être de repousser l'âge légal de départ ou d'allonger la durée de cotisation. Nous ne sommes pas dupes de cette méthode."

Et FO a déjà mis en garde le gouvernement : s'il franchit ces lignes rouges, elle appellera à une mobilisation.

ARIANE DUPRÉ

En Europe, la retraite toujours plus tard

Le mouvement de relèvement de l'âge réel de départ en retraite se constate en Europe et depuis de nombreuses années. Qu'il s'agisse de déplacer l'âge légal, d'augmenter la durée de cotisation pour une pension à taux plein, ou de verser des « bonus » aux salariés qui acceptent de retarder leur sortie de la vie active. La France et la Belgique demeurent dans des moyennes à 62 ans, quand la Suède, elle, a dépassé les 65 ans. Quant au Danemark, où l'âge de départ pour bénéficier d'une retraite à taux plein est actuellement fixé à 67 ans, il devra atteindre 69 ans en 2035. Prétendue compensation, le taux de remplacement moyen y serait le meilleur d'Europe, soit 80 % du salaire moyen des préretraités. Si toutes ces réformes sont présentées par les gouvernements comme incontournables pour sauver les finances publiques, elles ne satisfont pas les travailleurs. En Italie, où l'âge officiel de départ s'élève réforme après réforme, pour atteindre 67 ans en 2026, malgré la difficulté de mobiliser due à un droit de grève restreint par l'obligation d'un service minimum dans les services, quelque 1,5 million de manifestants sont descendus dans les rues pour s'opposer au projet berlusconien en la matière à l'automne 2003. Quant à l'Espagne, la dernière manifestation sur le sujet des retraites date de 2010, alors qu'un projet, qui sera adopté l'année suivante, visait à décaler progressivement l'âge de la retraite jusqu'à 67 ans en 2027.

Pas de quoi vanter le modèle suédois !

La Belgique a connu elle des mouvements durs : 2016, 2017 et 2018 ont vu en effet les salariés descendre dans la rue contre un projet de retraite à points, finalement abandonné. Cet été, un nouveau projet, fruit d'un accord entre gouvernement et syndicats, a vu le jour, incluant un bonus de 300 à 500 euros par an aux salariés qui acceptent de reporter leur départ. En Suède, la dernière refonte date de 1998. Le pays est passé d'un système prenant en compte les quinze meilleures années de salaire et accessible à partir de trente ans de cotisation, à un système à points dans lequel chaque année compte. Plus les Suédois partent tard, plus élevée est censée être leur pension. Son montant est calculé notamment en fonction du nombre de points cumulés, de l'espérance de vie restante au moment de la liquidation et de la situation économique... Le tout est complété par un compte individuel de capitalisation et souvent une retraite professionnelle d'entreprise (à partir de 65 ans). Bilan de la réforme ? Une enquête de l'Office suédois des pensions a montré une baisse des montants moyens versés, cela pour 92 % des femmes et 73 % des hommes. Selon le même office, la réforme a conduit à une baisse du taux de remplacement. Ce taux est passé de 75 % à 70 %, en intégrant la retraite professionnelle. Or celle-ci a reculé de 60 % à 50 %...

SANDRA DÉRAILLOT

Merci à nos journalistes de l'InFO Militante: Clarisse JOSSELIN, Ariane DUPRE, Sandra DERAILLOT

Pas d'augmentation du taux de rémunération du Livret A au 1er novembre

La Banque de France a annoncé ne pas procéder à une hausse du taux de rémunération du Livret A. Selon le porte-parole de l'institution qui a été interrogé dans le journal Le Parisien : «il n'y aura pas de hausse exceptionnelle du taux du Livret A en novembre, pas plus qu'il n'y en a eu en mai dernier. La revalorisation au 1er août [NDLR : de 1% à 2%] a été significative, plus encore sur le Livret épargne populaire [NDLR : de 2,2% à 4,6%] .» Selon la formule actuelle de calcul du taux de rémunération (prenant en compte l'inflation), le taux du Livret A serait passé à 2,7% et le Livret épargne populaire à 5,4% au 1er novembre.



Grand âge : toujours pas de financement à hauteur des besoins

«La fabrique du bien vieillir », tel est l'intitulé abscons de débats lancés au Conseil national de la re-fondation le 11 octobre. Cela sur le mode « participatif » et avant l'arrivée en mai d'une « feuille de route du bien vieillir ». Pour les neuf unions de retraités, dont l'UCR-FO, c'est « une nouvelle manœuvre du gouvernement pour ne pas répondre aux revendications urgentes », soit « davantage de moyens » pour le secteur du Grand âge avec entre autres la nécessité de « revaloriser des métiers qui peinent à recruter ». Le gouvernement vante l'« effort important en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie » en 2022, via notamment les accords Lafordade. Pour 2023, il prévoit le recrutement de 3 000 agents supplémentaires dans les Ehpad (sur les 50000 postes promis d'ici à 2027). FO rappelle régulièrement la nécessité de créer autour de 200000 postes en Ehpad et 100000 dans les services à domicile.

Sourions... 😊 😄 😂

